

Evolution de la pédagogie des soins infirmiers à l'Ecole Florence Nightingale

1884 à 1902

Cette période correspond à la mise en place d'une formation de gardes-malades, grand souci de Madame MOMMEJA, afin :

- de donner toute sa valeur à cette profession naissante,
- d'offrir du travail à des femmes respectables,
- de contribuer à l'éducation sanitaire du public,
- d'être novateur dans la formation des gardes-malades, d'effectuer une oeuvre utile

" Le Conseil d'administration de la Maison de Santé Protestante créa donc en 1890 " **l'Ecole Libre et Gratuite de Gardes-Malades** ", libre parce qu'elle était ouverte aux élèves de tous les cultes et gratuite parce qu'aucun paiement n'était exigé pour assister aux cours. Cette nouvelle oeuvre affirmait son libéralisme par ses règlements, bien que l'établissement, à cette époque, fut exclusivement réservé aux malades protestants.

Toutes les élèves suivaient les mêmes cours pendant deux ans avant de pouvoir se présenter aux examens, mais aucun compte précis n'était tenu des jours de stage, de congé ou de vacances pour les élèves externes. Le même diplôme était délivré à toutes les élèves qu'elles fussent internes ou externes. Une gravure de l'époque nous montre qu'aucun uniforme n'était adopté.

Certaines internes payaient cinquante francs de pension par mois. D'autres étaient reçues gratuitement. Des bénévoles étaient acceptées pour des stages variables.

Les cours furent placés sous la surveillance de Madame GROSS DROZ, diplômée par la Société de Secours aux Blessés Militaires qui devient Directrice des Etudes. Les élèves externes assistaient à certaines consultations du dispensai-

re, à quelques opérations et devaient faire dans l'établissement douze veilles pour lesquelles il était admis de verser deux francs par nuit, si la titulaire ne voulait pas veiller elle-même les malades.

Les élèves internes étaient appelées à assurer les soins des malades hospitalisés et aidées par des infirmiers pour les salles d'hommes et par des personnes du dehors, sans préparations spéciales pour les veilles. Ce service de veilles n'avait lieu qu'exceptionnellement.

Les élèves internes étaient placées sous l'autorité de la Directrice de l'Etablissement, Madame MOMMEJA. Cette expérience d'école ayant des élèves faisant des stages différents placés sous deux directions. (les unes travaillant au chevet des malades, les autres s'occupant des malades du dispensaire pendant leur scolarité), ne donna pas les résultats désirés. L'inégalité du stage décourageait les candidates se présentant toutes aux mêmes épreuves pour l'obtention du même diplôme. "(Extrait du fascicule du cinquante de la M.S.P.B.)

Aussi, après une période de cours-conférences donnés par les médecins de la M.S.P.B. sous la direction du Docteur DEMONS, **un program-**



me de formation en 2 ans apparaît en 1891.

Il comprend des notions élémentaires :

- * d'anatomie, physiologie,
- * de pathologie, qui concernent en fait le rôle de gardes-malades vis-à-vis des plaies, des contusions, des fractures, des hémorragies,...
- * de pharmacie et de " petite chirurgie " qui regroupent tous les moyens thérapeutiques de l'époque (anesthésie, cautérisation, saignées, bandages, formes médicamenteuses...),
- * d'hygiène et de soins généraux recouvrant le confort, l'alimentation, l'asepsie, ce que l'on pourrait appeler aujourd'hui le " rôle propre " de l'infirmière,
- * des spécialités médicales abordées seulement en 2e année, qui développent les symptômes et non les maladies, ainsi que les soins plus spécialisés en O.R.L. et en obstétrique,
- * des cours de massages introduits en 1898.

Cet enseignement est donc très centré sur :

- * les soins d'urgence, la garde-malade les effectuant avant l'arrivée du médecin,
- * les soins généraux et les notions d'hygiène.

Réparti sur 34 semaines et ce pendant deux ans, il est organisé en 2 séances hebdomadaires avec :

- * une heure de cours faite par les médecins
- * une demi-heure de pratique donnée par la directrice des études.

En outre, les élèves de 2ème année ont des stages " cliniques " obligatoires. Les " cliniques " correspondent aux consultations effectuées par les médecins auprès des personnes soignées à domicile.

Ce qui confirme le rôle de la garde-malade " comme aide capable et intelligente du médecin ", cette obligation de stage, qui reste cependant plus centrée sur le médecin que sur la malade, est particulièrement novatrice.

Les jurys d'examen de fin d'année (" Droit de passage et diplôme de garde-malade de la M.S.P.B. ") sont composés de trois médecins. Les examens sont précédés d'interrogations préparatoires, les épreuves sont orales, avec possibilité de repêchage en novembre.

Dans l'ensemble, il est demandé d'avoir des connaissances utiles pour soigner et informer, et surtout d'être une aide compétente, complé-

mentaire du médecin. Madame MOMMEJA et le Docteur DEMONS ont aussi fait preuve de modernisme réel, en posant les bases d'un programme de formation finalement très actuel, qui, développé par le Docteur Anna HAMILTON, va être adopté par le conseil supérieur de l'Assistance Publique, seul organisme à l'époque, représentant la profession de gardes-malades.



Avant la refonte du programme de 1902, quelques changements à type de précision dus, semble-t-il, à l'arrivée de Anna HAMILTON, voient le jour :

- * Le nombre d'heures de cours est quatre fois plus important. Les cours de massage et de pratique (une heure par semaine pour chacun) sont enseignés par la directrice des études aidée par des gardes-malades diplômées.

* La présence obligatoire aux cours et l'évaluation continue donnent le droit de passer l'examen de fin d'année, qui, par ailleurs, devient public. Les examens préparatoires effectués par les médecins persistent. Des critères d'évaluation apparaissent qui permettent la notation mensuelle des élèves par la directrice et la " cheftaine " (terme désignant la responsable de service et provenant de " chevetaine " : au chevet). Ces notes relevées sur un carnet récapitulatif entrent en compte pour les examens.

* Deux types de gardes-malades sont formés : les internes, qui font des stages à l'hôpital (on pourrait les assimiler à des infirmières hospitalières) et les externes, qui font des stages de deux mois dans chacune des consultations du dispensaire (qui seraient les infirmières extra-hospitalières actuelles).

- * Un carnet de " stage pratique " est

institué, où sont répertoriés tous les soins par ordre alphabétique avec les rubriques suivantes : lieux, heures de stage, type de travail effectué (nombre d'accouchements, d'opérations chirurgicales et de veilles), ainsi que les jours de maladie et de congé.



Ce répertoire sera suivi quelques années plus tard (1906) de la remise d'un carnet individuel par élève, attestant le nombre d'heures de stage, afin de prouver la nécessité d'une formation pratique pour les gardes-malades (grand souci de Anna HAMILTON).